

## ANALYSE DE L'IMPACT DE LA FISCALISATION DU SECTEUR INFORMEL DANS L'ECONOMIE CONGOLAISE

par

**Fabrice BENA MULUMBA**

**Blaise TSASA MPANZU, Nico-GBIABONZAPA NZELAMOKE**

(Tous) Doctorants, Faculté de Sciences Economiques et de Gestion,  
Université de Kinshasa/RDC

### Résumé

*La République Démocratique du Congo a connu une histoire très mouvementée au cours des trois dernières décennies. Les données statistiques socio-économiques de base ont été quasi inexistantes durant la période. Cette étude spécifique auprès des chefs d'UPI (identifiés au cours de la phase Emploi de l'enquête 1-2-3), qui présente les principaux résultats de l'enquête, permet de mettre en évidence leurs conditions d'activité, leurs performances économiques, leur mode d'insertion dans le tissu productif et leurs perspectives. En identifiant leurs principales caractéristiques (précarité des conditions d'activité, micro-unités, prédominance des activités commerciales, main d'œuvre non qualifiée et non protégée, capital et investissement très faibles, difficultés d'accès au crédit, absence de lien entre services publics et unités de production, etc.), l'analyse ouvre des pistes pour la définition de politiques visant à améliorer le fonctionnement et l'insertion du secteur informel dans le tissu productif global en RDC (MAKABU, MBA et TORELLI :2004-2005).*

**Mots-clés :** *précarité, micro-unités, prédominance des activités.*

### Abstract

*The democratic republic of Congo has experienced a very turbulent history over the last tree decades.basic socio-economic statistical data was almost non-existent during the period.this specific study among UPI leaders(identified during the employment phase of the 1-2-3 survey),which presents the main results of the survey, makes it possible to highlight their conditions of activity,their economic performance,their mode of integration into the productive fabric and their perspectives.by identifying theirman characteristics (precarious activity conditions,micro-units,predominance of commercial activities,unskilled and unprotected labor force,very low capital and investment,difficulties in accessing credit,absence of link between public services and units production,etc.),the analysis opens avenues for the definition of policies aimed at improving the functioning and insertion of the overall productive fabric in the DRC(MAKABU and TORRELLI : 2004-2005).*

**Keywords :** *precariousness, micro-units, predominance of activities.*

### INTRODUCTION

La RDC est caractérisée par un secteur informel très important, peu connecté aux marchés porteurs. Les unités de production informelles déclarent souffrir de difficultés d'écoulement de leurs produits. Malgré la difficulté d'intervenir dans ce secteur quasi-chaotique malgré les avancées, les appuis sont vivement attendus. En effet, c'est dans l'économie informelle que se concentre la majorité des petites et moyennes entreprises et des pauvres, or c'est aussi à ce niveau que les efforts des instances officielles en matière de protection sociale sont largement insuffisants. (KAMENGELE : 2018).

De tout ce qui précède, la problématique de notre recherche dans la prolifération du secteur informel nécessite une attention particulière de la part du pouvoir public en vue de sa formalisation au profit du trésor public. C'est pourquoi, les questions suivantes ont retenu notre attention dans le présent travail :

- qu'est ce qui est à la base de la prolifération du secteur informel en RD Congo ?
- quels mécanismes peut-on envisager pour fiscaliser ce secteur ?
- quel serait l'impact socioéconomique et fiscal de la fiscalisation du secteur informel sur le développement de la RD Congo ?

En réponse aux questions posées dans la problématique, nous émettons les hypothèses selon lesquelles, pour la première préoccupation, l'inapplicabilité des lois dans leur rigueur, l'absence de la culture fiscale, et la mauvaise gouvernance, seraient à la base de la prolifération du secteur informel ; en ce qui concerne la deuxième question, la réforme de la loi régissant le commerce, la mise en place d'une politique d'incitation à la formalisation de ce secteur seraient entre autres des mécanismes à mettre en place pour une bonne et durable fiscalisation du secteur informel ; enfin, la formalisation de ce secteur, et la mobilisation effective des recettes auraient l'impact positif sur le développement de la R D Congo.

Dans le cadre de notre étude, nous avons fait recours aux méthodes *historique* qui nous a permis de cerner le contexte historique du secteur informel en RD Congo et *descriptive* qui a permis d'analyser les différentes catégories du secteur informel.

L'application de ces méthodes a fait recours à la technique d'**entretien** qui nous a aidé dans le recueillement de différents témoignages, avis et opinions des personnes exerçant les activités commerciales et de certains fonctionnaires de l'administration publique.

Hormis l'introduction et la conclusion, notre étude est subdivisée en deux grands points. Le premier point est axé sur les généralités dans le secteur informel ; Le deuxième va porter sur les théories sur la fiscalité dans l'économie congolaise.

## I. APERÇU SUR LE SECTEUR INFORMEL

L'objectif de ce point, est de donner un aperçu général du secteur informel et les questions qu'il soulève. Après un bref historique du concept, nous allons d'abord parcourir la définition retenue par certains auteurs, les caractéristiques ainsi que l'importance du secteur informel. Ensuite nous analyserons les raisons de son existence, les conséquences des activités de ce secteur, et le cadre légal et réglementaire régissant les activités commerciales en RD. Congo.

De ce qui précède, nous pouvons donc retenir que le secteur informel est l'ensemble des activités économiques qui se réalisent en marge de la législation pénale, sociale, fiscale et qui échappent à la comptabilité nationale et aux statistiques du pays.

### 1.1. Caractéristiques du secteur informel

Les activités informelles africaines se caractérisent essentiellement par l'hétérogénéité, la vulnérabilité, une population principalement jeune, féminine, migrante et une solide stratification sociale.

#### - *L'hétérogénéité*

Pour Jean-Pierre Lachaud, l'hétérogénéité existe aussi dans les formes de travail du secteur informel qui ne correspondent pas nécessairement à celles du « secteur moderne ». On retrouve différentes formes de travail indépendant ainsi que différentes formes de travail salarié [CEINF, 1980]. Le secteur informel serait donc constitué d'activités très différentes des petits métiers produisant des biens et des services variant au gré de l'imagination des travailleurs ainsi qu'au gré des occasions, et fonctionnant de façon très distincte.

#### - *La vulnérabilité*

L'idée de vulnérabilité sur le marché du travail peut constituer un dénominateur commun pour appréhender ces diverses formes de travail. Pour le BIT, cette vulnérabilité touche les travailleurs comme les chefs d'entreprises du secteur informel. Absence de protection juridique ou sociale, recours aux mécanismes institutionnels informels marqués pourtant par l'exploitation, emplois généralement instables, revenu faible et irrégulier [BIT, 2002].

#### - *Une population principalement jeune, féminine, migrante et en chômage*

Conformément à la littérature, les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les activités informelles. Jean-Pierre Lachaud indique qu'en Côte d'Ivoire, par exemple, seulement 10% de la main-d'œuvre informelle a plus de trente ans. Ce chiffre passe à 53% pour les chefs d'entreprise. Pour l'auteur, cette situation s'explique entre autres par le fait que l'embauche dans le « secteur » moderne demande un certain niveau d'instruction et de formation, ce qui retarde le moment de l'insertion. On peut donc voir dans l'informel une forte présence de jeunes déscolarisés ou peu scolarisés. Mais de jeunes diplômés en recherche d'emploi peuvent également se retrouver dans ce « secteur ».

Carlos Maldonado résume la structure de l'emploi informel au Bénin par la présence prépondérante de femmes et de jeunes, et une forte majorité d'individus n'ayant reçu aucune formation formelle(ou presque). [SICA, 2001]. Il est important de noter que, d'une façon générale, la population se trouvant dans le secteur informel en Afrique demeure tout de même assez hétérogène.

Dans sa définition multicritère, le « rapport Kenya » du BIT définit le secteur informel à partir des cinq caractéristiques suivantes :

- facilité d'accès à l'activité
- utilisation des ressources locales
- propriété familiale de l'entreprise
- échelle d'activité réduite
- marchés concurrentiels et sans réglementation.

Sur base de la complexité des activités de ce secteur et certaines études à travers le monde, d'autres caractéristiques et critères se sont ajoutés. Signalons ici ceux proposés par Maurice Ilenda [SEIN,1989] : ne pas bénéficier d'un crédit bancaire ; présenter un caractère provisoire ou ambulancier ; se contenter des investissements

faibles ; ne pas tenir la comptabilité ; ne pas inscrire le personnel à la caisse de la sécurité sociale ; avoir un horaire de travail irrégulier ; ne pas avoir de statut juridique, etc.

### 1°) Critère de taille

La méthode la plus simple en apparence, consiste à prendre pour seul critère de repérage la taille des unités de production, c'est la voie choisie par la plupart des instituts de statistique nationaux, suivant en cela les recommandations du BIT, ont choisi de considérer comme « informelles » les unités regroupant au plus 10 personnes. Ces unités sont ensuite divisées en trois classes. Indépendants, de deux à cinq personnes, et de six à dix. Trois problèmes sont cependant posés. Tout d'abord, il existe surtout dans les services, des activités tout à fait modernes et déclarées, menées à petite échelle : médecins, libéraux, avocats, comptables ; il s'agit ici de ce qu'on appelle professions libérales.

### 2°) Le critère du non-respect de la loi

Une deuxième façon de repérer un secteur informel est le rapport à la loi : on appellera unités de production informelles, celles qui ne respectent pas la loi. Une question peut alors être posée ; Quelle loi n'est pas respectée ? Il peut s'agir évidemment de la loi sur l'exercice du commerce ; la loi fiscale, ou la loi concernant le paiement des cotisations de sécurité sociale, de la réglementation des conditions de travail, de l'hygiène, etc.

En RD Congo, les activités du secteur informel, sont plus caractérisées par le non-respect de la loi. Des enquêtes menées dans la ville de Bukavu, dans les activités du secteur informel de production, plusieurs caractéristiques ont été relevées, notamment :

- l'emploi est souvent de moins de 10 personnes et dans certaines unités, il y a prédominance des apprentis ;
- l'emploi est souvent fondé sur des affinités personnelles des villages ;
- le niveau d'instruction formelle laisse à désirer ; de façon générale, les artisans sont formés sur le tas ;
- la clientèle se fonde en grande partie sur les affinités et donc, l'existence de plusieurs catégories des clients influencent les prix, les services, voire même les produits et les moyens de paiement.

## 1.2. Importance du secteur informel

Le secteur informel joue un rôle de plus en plus important dans l'économie et contribue substantiellement à l'emploi, au produit intérieur brut, à la distribution des revenus et même à la formation de l'apprentissage. Il emploie probablement aujourd'hui le tiers de la population. En RD Congo, l'importance du secteur informel, surtout sous la forme du petit commerce n'est plus à démontrer. En effet, du politicien à l'homme de la rue, de l'intellectuel à l'analphabète, de l'Etat à l'individu, du citadin au paysan, tout le monde est soit opérateur, soit bénéficiaire des biens et services fournis par ce secteur. L'informel agit ainsi à la fois comme soupape de sécurité et amortisseur des chocs sociaux. [INVI, 1997]

Il est donc clair que pour le moment, le secteur informel est devenu une source de régulation pour les opportunités d'emplois tant pour les nouveaux chercheurs d'emploi que pour les travailleurs recyclés ou reconvertis.

### 1.2.1. Le rôle d'intégration sociale

En effet, c'est un lieu de refuge pour beaucoup d'employés en chômage et/ou à la recherche d'autres revenus, des nombreux jeunes diplômés qui se sont retrouvés sans emplois. A ce jour, point n'est besoin de démontrer la contribution offerte par le secteur informel dans la création des emplois d'une part, et d'autre part son rôle de l'amélioration du pouvoir d'achat des consommateurs. La crise sociale et économique qui sévit en RDC contraint les employés à suivre plusieurs activités. Les chômeurs n'ont aucune autre alternative que d'opérer dans l'informel. Une autre catégorie à ajouter aux chômeurs, est celle d'individus qui, bien que disposant d'un emploi, est obligée d'exercer une activité informelle palliative à leur modique traitement.

### 1.2.2. Le rôle de production des biens et services locaux à moindres coûts

Le facteur prix est donc un aspect important du petit commerce de l'informel parce qu'il est beaucoup plus l'expression des relations humaines entre l'offre et la demande, que l'expression du travail nécessaire à la production, le prix dans ce petit commerce est cependant à double tranchant. Il est en même temps accessible qu'inflationniste.

## 1.3. Les causes de la prolifération du secteur informel et ses conséquences

La prolifération du secteur informel en RD Congo en général et dans la ville de Kinshasa en particulier se justifie par la mauvaise gouvernance, l'inapplication et/ou inefficacité de la loi réglementant le secteur du commerce.

Un Etat responsable doit assurer pleinement ses missions notamment : la répartition équitable du revenu national, la création d'emploi, la subvention des entreprises, garantir la sécurité sociale etc. Et cette réalité est loin d'être vécue en RD Congo dans la mesure où ses missions ne sont pas du tout accomplies par le pouvoir central.

La situation s'est encore amplifiée à la suite des conflits interethnotribaux à répétition dans notre pays, et particulièrement à l'Est du pays où toutes les infrastructures ont été détruites ; occasionnant ainsi des pertes d'emplois ou encore ceux qui l'ont gardé ne savent pas satisfaire leur besoin mensuel de par le revenu qu'ils gagnent.

La mauvaise gouvernance observée dans notre pays a de ce fait, entraîné quelques conséquences qui sont à la base de l'amplification des activités du secteur informel. Parmi ces conséquences, nous citons : la crise socio-économique ; l'inefficacité de l'intervention de l'Etat et enfin le chômage.

### **1.3.1. la crise socio-économique**

La crise socio-économique à laquelle est confrontée actuellement la RD Congo en général et la ville de Kinshasa en particulier, émane de plusieurs responsabilités tant internes qu'externes. Partant du modèle économique extraverti, MUHEME Gaspard situe la crise socioéconomique dans l'évolution des petites économies. Précisément au 19<sup>ème</sup> siècle et au cours de la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, l'Europe et les Etats-Unis ont développé dans les pays colonisés une économie essentiellement basée sur l'exploitation des matières premières vers les pays riches industrialisés : une économie principalement axée sur le secteur primaire et fondamentalement destinée à satisfaire les besoins de métropoles. [CEIF, 1996].

Or, avec la dépréciation des termes de l'échange qui caractérise les échanges entre les pays développés et sous-développés, plus les besoins des pays développés sont satisfaits, moins les pays sous-développés améliorent leurs conditions de vie, et plus donc la crise socio-économique s'y accroît. On y assiste dès lors à des nombreux problèmes économiques et sociaux comme le manque d'épargne.

### **1.3.2. L'inefficacité de l'intervention de l'Etat**

L'absence de l'Etat dans la répartition équilibrée du revenu national, dans l'encadrement des chômeurs ainsi que la jeunesse a entraîné plusieurs conséquences, et surtout l'appauvrissement des masses. L'intervention de l'Etat se révèle très décevant sur tous les plans. Les masses populaires voulant vivre mieux, elles créent leurs propres moyens de survie. Car la seule issue pour ces gens a été et demeure la magie de l'autopromotion ; d'où une porte ouverte à l'informel.

### **1.3.3. Le chômage**

Le chômage que nous qualifions de crise d'emploi est le résultat de la coïncidence de plusieurs éléments : explosion démographique, fuite des investissements, détérioration des cours des matières premières, modification radicale de l'attitude des Congolais à l'égard de l'emploi salarié, celui-ci étant mal ou pas rémunéré, exode rural massif, structure économique extravertie, guerres, troubles politiques, baisse de la production. Le délabrement économique aux conséquences incalculables s'est ainsi poursuivi, le chômage étant devenu un mal qui sévit dès lors dans les milieux urbains car la ville évidemment, ne peut donner du travail à tous, tout au plus permet-elle de survivre en exerçant mille petits trafics.

Pour ce qui est particulièrement de la RD Congo, notons qu'il détient un arsenal juridique important en matière de l'exercice de commerce notamment l'ordonnance loi n°079-021 du 02 août 1979 abrogée par l'ordonnance loi n° 90-046 du 8 Août 1990 portant réglementation du petit commerce. Cependant, l'application de cette loi pose encore problème à ce jour du fait de son interprétation et des ambiguïtés qu'elle renferme. Ainsi, la loi se voit appliquée à une petite couche de la population ; la grande partie de la population se servant des lacunes de la loi, multiplie des petites activités productrices de revenu échappant à tout contrôle de l'Etat ; d'où la prolifération du secteur informel.

## **1.4. Les conséquences des activités du secteur informel**

La pratique des activités informelles produit les conséquences néfastes sur l'économie d'un pays. En RD Congo, il est prouvé que les agents qui travaillent dans le secteur informel vivent en marge de la loi. Ce secteur cause préjudice aux intérêts des pouvoirs publics, notamment sur le plan social, économique et fiscal que nous allons évoquer dans les lignes qui suivent.

### **- Sur le Plan social**

Malgré les avantages certains que procure le secteur informel en RD Congo, notamment le fait de pallier les carences de l'économie officielle en matière de distribution d'emploi, de salaire. Il y a lieu cependant, de signaler ici que l'emploi que procure le secteur informel n'est que précaire et cavalier ; ce secteur utilise les enfants, les femmes et même les hommes. Les enfants qui sont utilisés sont généralement exploités, et privés de leur

éducation. Tandis que les femmes et les hommes qui y suivent sont employés au mépris de toutes dispositions relatives au droit du travail. Les emplois dans le secteur informel ne sont pas garantis.

#### - *Sur le plan économique*

Le secteur informel a des conséquences néfastes sur l'économie de la RD Congo en général et de la province du sud Kivu en particulier. Il se traduit notamment par le développement du marché de change non officiel avec comme corollaire le non rapatriement des devises, la thésaurisation, la difficulté d'accès au système bancaire, la rétention des stocks, la fixation des prix fantaisistes. Tout ceci pouvant entraîner un profond dérèglement des fondations de l'économie nationale. [FEIZ, 1995]

#### - *Sur le plan fiscal*

La plupart des auteurs sont unanimes pour épingler parmi les conséquences du secteur informel le fait de priver l'Etat de ses revenus. D'après **Janet MacGaffey**, cité par Buabua Wa Kayembe, l'informel donne lieu à l'évasion fiscale généralisée, le mépris des lois et tout cela sape la légitimité de l'Etat et la morale politique, et contribue aussi à la baisse de l'efficacité de l'administration. La pratique des activités informelles brise le principe à la fois général et constitutionnel de l'égalité des citoyens devant la loi. [FEIZ, 1995]. Du point de vue fiscal, les acteurs du secteur informel sont sources d'injustice et d'inégalité de traitement dans la mesure où ils échappent à l'imposition et obligent les agents économiques formels déjà victimes de concurrence déloyale à supporter un fardeau fiscal additionnel. Pourtant, tout le monde est appelé à payer les impôts en vue de contribuer aux charges du pouvoir public.

### II. OBJECTIFS DE LA FISCALISATION D'UNE ACTIVITÉ

La fiscalité est un terme général désignant l'ensemble des réglementations concernant les impôts, le paiement des impôts par les agents économiques (les contribuables) ne donne pas droit à des contreparties directes et immédiates. Par contre, lorsqu'on parle d'*impôt*, celui-ci est un versement obligatoire que font les agents économiques (ménages et entreprises) au profit du budget de l'Etat et de collectivités locales. Tout impôt se caractérise par trois éléments : L'assiette, Le taux, Et le recouvrement.

L'assiette de l'impôt désigne la matière imposable, c'est-à-dire les grandeurs économiques (revenus, patrimoine, valeurs de produit. etc.) servant de base au calcul de l'impôt. Le calcul du montant de l'impôt se fait alors en appliquant un certain pourcentage, le taux de l'impôt à l'assiette (Dictionnaire d'économie et des sciences sociales : 2013)

La fiscalité constitue l'essentiel des ressources du budget d'un Etat. Le niveau de pression fiscale retenu a donc pour première fonction le financement des dépenses publiques, mais la structure fiscale peut aussi avoir des effets de redistribution et agir sur l'activité économique. Dans cette optique ; la fiscalisation d'une activité vise trois objectifs, à savoir : Elargir l'assiette fiscale, Restaurer la justice fiscale, Maximiser les recettes fiscales.

#### - *Elargir l'assiette fiscale*

L'assiette de l'impôt est définie comme « ce sur quoi repose l'impôt » ou encore ce sur quoi l'impôt est assis. Asséoir l'impôt, c'est déterminer la matière imposable. [FPUB 1968]. Ainsi, nous pouvons donc dire qu'élargir l'assiette fiscale, c'est élargir la matière imposable. Cette opération d'élargissement de l'assiette de l'impôt vise à ramener une catégorie de la population qui ne remplit pas ses obligations fiscales vers l'ensemble des contribuables en règle, et cela pour un certain agrandissement du répertoire général des contribuables.

#### - *Restaurer la justice fiscale*

Le secteur informel ne participe quasiment pas aux recettes du trésor en RD Congo, pourtant s'acquitter de l'impôt fait partie des devoirs civiques. Il est juste que chacun participe à la construction du pays selon ses capacités constructives. Il n'est pas normal de faire supporter le poids de la fiscalité uniquement au secteur formel.

#### - *Maximiser les recettes fiscales*

L'un des objectifs poursuivis par la fiscalisation est la maximisation effective des recettes fiscales. Car c'est sur base des recettes mobilisées que l'Etat remplit sa mission de couverture des charges publiques. Dans cette optique, le secteur informel doit être fiscalisé afin d'assurer l'équilibre du poids fiscal supporté par le seul secteur formel afin d'assurer la justice fiscale.

### III. L'IMPACT DE LA FISCALISATION DU SECTEUR INFORMEL SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RD CONGO

Bien que le secteur informel soit considéré comme soupape à la vie, nous pensons que fiscaliser ce secteur pourra apporter des conséquences positives, notamment sur le plan social, économique et fiscal.

### - Sur le plan social

Dans les points précédents, nous avons démontré l'importance du secteur informel sur le plan social, notamment dans la distribution d'emplois et des salaires ; mais ces emplois sont précaires et les salaires sont misérables. Les droits humains sont également bafoués car ce secteur emploie les femmes, et même les enfants en les privant de l'éducation. Une fois ce secteur réglementé et fiscalisé, les emplois créés par ce secteur seront durables et sécurisés ; la législation sociale en matière des emplois sera appliquée. Tel est l'impact de la fiscalisation du secteur informel sur le plan social.

### - Sur le plan économique

Le secteur informel a conduit en R D Congo en général et particulièrement dans la ville de Bukavu, au développement du marché de change non officiel (non structuré), la thésaurisation de la monnaie, l'inaccessibilité au système bancaire et le non-respect des structures des prix. La fiscalisation du secteur informel sur le plan Economique permettra de réglementer la fonction de l'Economie nationale par le contrôle de la masse monétaire en circulation et le rétablissement du circuit bancaire, ainsi que la réglementation et le contrôle des marchés de change.

### - Sur le plan fiscal

L'objectif poursuivi par la fiscalisation, est la maximisation effective des recettes du trésor. Ces recettes constituent le moyen par excellence de l'Etat afin d'intervenir dans le domaine social et économique. Fiscaliser le secteur informel, c'est éradiquer l'évasion fiscale généralisée qui a élu domicile au Congo en général et dans la ville de Bukavu en particulier. La maximisation effective des recettes du trésor public ne peut passer que par la maîtrise de l'évasion fiscale et de la fraude fiscale par le pouvoir à travers le service de la DGI.

## CONCLUSION

La présente étude a porté sur la fiscalité du secteur informel dans l'économie de la RD Congo, qui est caractérisée par un secteur informel très important, peu connecté aux marchés porteurs. Les unités de production informelles déclarent souffrir de difficultés d'écoulement de leurs produits, et souvent de difficultés d'approvisionnement en matières premières. L'un des objectifs poursuivis par la fiscalisation est la maximisation effective des recettes fiscales. Car c'est sur base des recettes mobilisées que l'Etat remplit sa mission de couverture des charges publiques. Dans cette optique, le secteur informel doit être fiscalisé afin d'assurer l'équilibre du poids fiscal supporté par le seul secteur formel en vue d'avoir la justice fiscale. Bien que le secteur informel soit considéré comme une soupape à la vie. Nous pensons que fiscaliser ce secteur pourra apporter des conséquences positives notamment sur le plan social, économique et fiscal.

## BIBLIOGRAPHIE

- BIT Bureau International du Travail, Rapport d'activité 2002.
- CDIS, Code des impôts, mis à jour au 30 septembre 2003.
- CISSE M., Confédération internationale des syndicats libres : perspective dans un pays en développement en Afrique, Genève, 10-13 septembre 2001.
- Conceptualisation et évolution de l'économie informelle, CEINF 1980, in <http://www.Conceptualisation.htm>.
- Constitution de la république démocratique du Congo, Mars 2006.
- DISLE.E & SARAF.J, Droit fiscal, DUNOD, Paris, 2005
- DUVERGER MAURICE, Finances publiques, PUP, Thémis, 1968.
- LAUTIER B., L'économie informelle dans le tiers monde, éd. La découverte, Paris, 1994.
- MUBAKE MUMEME, « Economie et secteur informel au Zaïre », in Zaïre-Afrique, n° 188, octobre 1984.
- MUHEME Gaspard, Comprendre l'économie informelle, Academica, 1996.